

Lundi au vendredi, 15h30 à 18h30

Guide du parent

Un espace vivant, **PAR et POUR** les jeunes de **9 à 12 ans**, où ils peuvent s'amuser, s'exprimer et grandir ensemble. À toutes les semaines, il y aura des ateliers de sensibilisation, des activités ludiques, sportives, spéciales, etc. De plus, une période de devoirs sera allouée à tous les jours.

PROCÉDURES d'arrivée et de départ

- La carte de membre est obligatoire afin que votre enfant puisse profiter du milieu de vie. Son inscription ne l'oblige en aucun cas de venir à tous les jours de la semaine;
- Les enfants peuvent arriver à partir de 15h30, dès la fin des classes;
- Il n'y a aucun service de raccompagnement de l'école au CCSE, votre enfant devra donc se diriger seul au CCSE;
- Lorsque l'enfant décide de quitter le milieu de vie pour retourner à la maison, il ne peut revenir la journée même. Il n'y a pas de va et vient;
- Le parent peut informer l'heure de départ de l'enfant (s'il y a lieu) entre 15h30 et 18h30 dans le formulaire d'inscription.

PERSONNES AUTORISÉES

Si vous refusez que votre enfant quitte seul

- Vérifiez que les personnes autorisées à venir chercher votre enfant sont inscrites au dossier;
- Assurez-vous de faire les ajouts nécessaires;
- N'oubliez pas de mentionner à toutes ces personnes qu'elles doivent montrer une pièce d'identité avec photo pour pouvoir quitter avec l'enfant.

CODE DE VIE

Interdiction : Il est défendu d'apporter au PAC des objets personnels (jouets, cartes à jouer de toutes sortes, bijoux, cellulaire, tout objet dangereux ou contondant, etc.), à moins d'avis contraire (activités spéciales).

Les objets, vêtements et accessoires de grande valeur

Nous recommandons de ne pas permettre à votre enfant de venir au PAC avec des objets, vêtements ou accessoires qui ont une grande valeur (monétaire ou sentimentale).

RESPECT DES AUTRES

- Les enfants, les animatrices et animateurs, les parents et les responsables doivent faire preuve de respect les uns et les uns envers les autres en tout temps. Aucun langage ou comportement violent, menaçant ou irrespectueux envers autrui ne sera toléré.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Tout vol, vandalisme ou bris volontaire de matériel entraînera des sanctions et les parents pourraient devoir assumer les frais encourus;
- L'enfant doit contribuer à maintenir un environnement propre. Ex. : ramasser ses propres déchets et dégâts.

COMPORTEMENT INADÉQUAT

Pouvant mener à une expulsion

- Violence verbale et physique et intimidation;
- Refus répétitif de respecter les consignes;
- Objets dangereux ou interdits;
- Bris intentionnel de matériel ou vandalisme;
- Langage vulgaire ou inacceptable;
- Fugue.